

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD403

présenté par
Mme Cousin

ARTICLE 1ER QUATER

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement a pour but de rallonger le délais de deux mois pour la déclaration d'intention et de la faire passer à trois mois.

Cela nous semble être un délais plus convenable.